



## **Recrutement et formation des psychologues de l'éducation nationale**

### **Déclaration de la FSU au GT du 15 octobre 2014**

Lors du dernier GT du 17 juin, nous nous félicitons de l'ouverture de ce dossier et avons indiqué à quelles conditions la FSU examinerait les propositions de concrétisation de ce projet.

Nous souhaitons que la qualification de psychologue de l'Education Nationale soit inattaquable et permette réellement aux psychologues du premier degré d'accéder à un statut à part entière. Les propositions de recrutement sur la base du M2 de psychologie vont complètement dans ce sens et nous nous en félicitons. Pour la FSU, démocratiser l'accès à ce niveau de recrutement nécessite que ces dispositions soient complétées par la mise en place de mesures permettant aux étudiants mais aussi aux enseignants qui souhaitent une évolution professionnelle, d'accéder à ce diplôme et aux concours. La question du pré recrutement nous paraît dans ce domaine, essentiel.

Nous apprécions également le maintien du potentiel de formation des actuels Centres qui doivent, selon nous, être pleinement associés à la formation des stagiaires. Il faudra veiller à une implantation équilibrée sur tout le territoire qui peut passer par la reconstitution des pôles qui ont été fermés.

Il serait donc dommage que cette avancée historique ne voit pas le jour en raison de blocages sur des points que nous ne comprenons pas ou qui nous interrogent :

- La question de l'appellation des spécialités est cruciale pour la FSU. Il est primordial que ces intitulés reprennent bien tout l'empan des missions assurées par ces personnels. Ils désignent en effet les attentes de l'institution par rapport à leur rôle.

Or, la formulation que vous proposez pour le second degré ne peut absolument pas convenir. Elle porte la focale sur « le conseil en orientation et l'insertion professionnelle » alors que les missions des copsy actées ensemble lors du GT du 17 Mars, sont beaucoup plus larges. L'aide à l'insertion professionnelle reste une finalité globale du système éducatif. Les copsy y contribuent en permettant aux adolescents et aux jeunes adultes de construire un parcours de formation qualifiante où ils réussissent, d'éviter les abandons et les sorties précoces et de faciliter le retour en formation pour ceux qui ont décroché

Pour atteindre ces objectifs, ils doivent nécessairement favoriser l'adaptation à chaque transition de cycles d'enseignement, contribuer à la réussite scolaire, accompagner le développement et la formation progressive des projets d'avenir.

Ceci implique également un travail de collaboration étroite avec les équipes éducatives afin de mettre en place des dispositifs adaptés, en particulier pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap. Rappelons que ces missions figurent dans l'article 2 du statut actuel des copsy et sont déclinées dans les missions

Pour agir sur tous ces leviers, les copsy s'appuient sur la psychologie du développement, la psychologie de l'éducation et la psychologie de l'orientation. C'est bien de leurs capacités à lier ces trois champs de compétence que résulte une action pertinente, prenant en compte la personne dans sa globalité. Une réduction de leurs missions au champ de l'insertion professionnelle serait

une perte pour l'institution, qui plus est dans le contexte de mise en place du SPRO, et serait très mal ressentie par nos collègues. Le corps unique ne doit pas aboutir à cela. C'est pourquoi nous proposons comme intitulé « psychologie du développement, de l'éducation et de l'orientation scolaire et professionnelle ».

En ce qui concerne le premier degré, l'ajout de la mention psychologie de l'éducation nous semble important pour bien situer le domaine d'intervention.

- Un autre point de difficulté doit être évoqué. C'est celui des champs de compétence dans le passage de l'Ecole primaire au collège. Il est d'ailleurs en lien avec le point précédent. Les conseillers d'orientation-psychologues et les psychologues du premier degré s'organisent sur le terrain pour travailler ensemble et se coordonner pour le suivi des élèves. La circulaire RASED du 18 Aout 2014 précise le cadre de la liaison et de la concertation qui doit se mettre en place entre l'Ecole primaire et le collège. Il faut reprendre ces termes et officialiser ce que bon nombre de CIO ont déjà mis en place, c'est-à-dire des réunions de concertation régulières entre équipe de CIO et psychologues des écoles du secteur.

La spécificité des niveaux d'intervention doit être préservée et non réduite pour le second degré.

Pour le SNUIPP FSU la priorité au primaire doit permettre aux psychologues du premier degré d'intervenir davantage en prévention et en suivi, dès l'école maternelle et tout au long du cursus en élémentaire.

La FSU demande que les contenus de formation, leur évaluation ainsi que la validation du stage, soient définis précisément dans un prochain GT. S'agissant des personnels en place, nous demandons clairement une intégration automatique dans le nouveau corps pour ceux qui la demandent.

Nous nous interrogeons également sur d'autres points

- La formation : Nous avons indiqué lors du dernier GT que pour la FSU le projet actuel devait consacrer un bond qualitatif en termes de contenus et de reconnaissance de la professionnalité et déboucher sur deux certifications spécifiques afin d'assurer une solide préparation à l'exercice.

Le projet ne précise pas les volumes horaires, ni la répartition entre les contenus théoriques et méthodologiques et les stages. Nous souhaitons conserver 1000h de formation réparties entre formation théorique et méthodologique et stages. Il s'agit de former des professionnels avec une identité professionnelle forte. Il faut donc y consacrer du temps. La mise en place du corps unique ne doit pas correspondre à une régression sur ce champ. La FSU a des propositions précises sur ce point.

- Nous demandons la reconnaissance des deux métiers par une validation la faisant clairement apparaître. Un certificat d'aptitude aux fonctions par exemple. Le projet que vous nous soumettez ne le prévoit pas. Il ne mentionne qu'un jury de qualification professionnelle, qui selon nous ne peut convenir ici.

Pour terminer, si le travail effectué aujourd'hui est une étape qu'il convient de marquer, la FSU tient à souligner l'importance qu'elle accorde à la suite qui y sera donnée, dans les discussions sur les modalités de gestion de ce nouveau corps et, en particulier, sur les déroulements et débouchés de carrière, l'évaluation et les obligations réglementaires de service.

La FSU est soucieuse que ce dossier puisse aboutir. Elle a travaillé sur des propositions constructives allant dans ce sens. Il serait dommage pour les élèves comme pour les personnels de renvoyer ce débat à une trentaine d'années, comme cela a déjà été le cas à plusieurs reprises.